Le Bureau de l'architecte du Capitole

George White

Une étude récente sur la gestion des terrains et des édifices de la Colline parlementaire soulevait la question d'une autorité responsable. Le sujet préoccupe aussi certaines assemblées provinciales (voir, dans ce numéro, la décision du président John Reynolds). Dans cet article, M. White décrit comment sont réparties les responsabilités de planification et de coordination sur la Colline du Capitole.

La compétence de l'architecte s'exerce sur les quelque 200 acres des Terrains du Capitole, généralement appelés la partie fédérale de la Colline du Capitole. On y trouve le Capitole lui-même, trois édifices à bureaux du Sénat, trois édifices à bureaux de la Chambre, plusieurs bâtiments annexes pour la Chambre et le Sénat, la Cour suprême, les trois édifices de la Bibliothèque du Congrès, la Centrale électrique du Capitole et le Jardin botanique des États-Unis.

L'architecte relève des deux Chambres du Congrès, donc ni de l'une ni de l'autre exclusivement. Il doit souvent faire preuve non seulement de compétence, mais de diplomatie dans l'exercice de ses fonctions. Environ 2500 employés travaillent sous les ordres de l'architecte du Capitole. Le budget annuel de son bureau s'établit en moyenne à 100 millions de dollars, sans compter les améliorations majeures des biens d'équipement, ni les grands travaux de restauration qui sont financés séparément.

Le Bureau comporte quatre services, à savoir le design, la gestion de la construction, la gestion des édifices et les services divers. Le Service du design s'occupe de tous les travaux d'architecture et d'ingénierie pour tous les

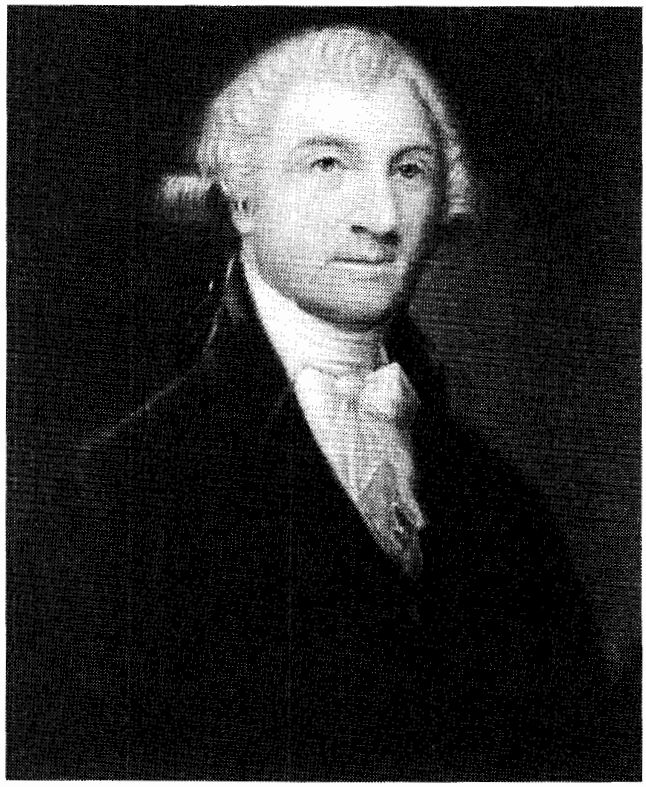

William Thorton, premier architecte du Capitole. Portrait de George B. Matthews, d'après Gilbert Stuart.

George White est architecte du Capitole à Washington, D.C.

bâtiments nouveaux et existants de la Colline. On ne construit pas très souvent, il est vrai, de nouveaux édifices, mais lorsque cela arrive, les plans, même s'ils sont en général realisés par des architectes du secteur privé, relèvent de l'architecte du Capitole. Les bâtiments existants sont constamment modifiés, améliorés et restaurés. De plus, tous les travaux de décoration intérieure et de rénovation des bureaux sont inclus dans cette fonction.

Le deuxième service est celui de la gestion et de la construction, qui s'occupe de tous les travaux de construction entrepris sur les terrains de la Colline. Il gère les nouvelles constructions ainsi que les travaux de réfection. La plupart des nouveaux bâtiments sont construits par des entrepreneurs du secteur privé sous la direction du Service de gestion de la construction. Il y a de plus les travaux courants qui exigent la surveillance quotidienne de ce service. On compte en effet, à tout moment, de 400 à 500 travaux de valeur très diverse allant de quelques centaines à plusieurs millions de dollars. Le contrôle des coûts, le calendrier, l'achat des matériaux, les travaux effectués par les effectifs du gouvernement et les marchés conclus avec le secteur privé, autant d'activités relevant du Service de gestion de la construction.

Le troisième service est celui de la gestion des édifices. Quelque 24 000 personnes travaillent tous les jours sur la Colline. Le bureau de l'architecte est chargé de leur procurer des installations matérielles adéquates pour l'exécution de leurs tâches. Le Service de gestion des édifices s'occupe entre autres, d'assurer des services de réparation et d'entretien, de nettoyage, etc.

Le quatrième service du Bureau est appelé divers, parce qu'il s'occupe à la fois de la Centrale électrique du Capitole, qui approvisionne en vapeur et en eau froide tous les édifices de la Colline, de l'entretien des Terrains du Capitole, ce qui comprend la réfection des rues, le déneigement, etc., du Jardin botanique des États-Unis, c'est-à-dire du Conservatoire, situé sur la Colline du

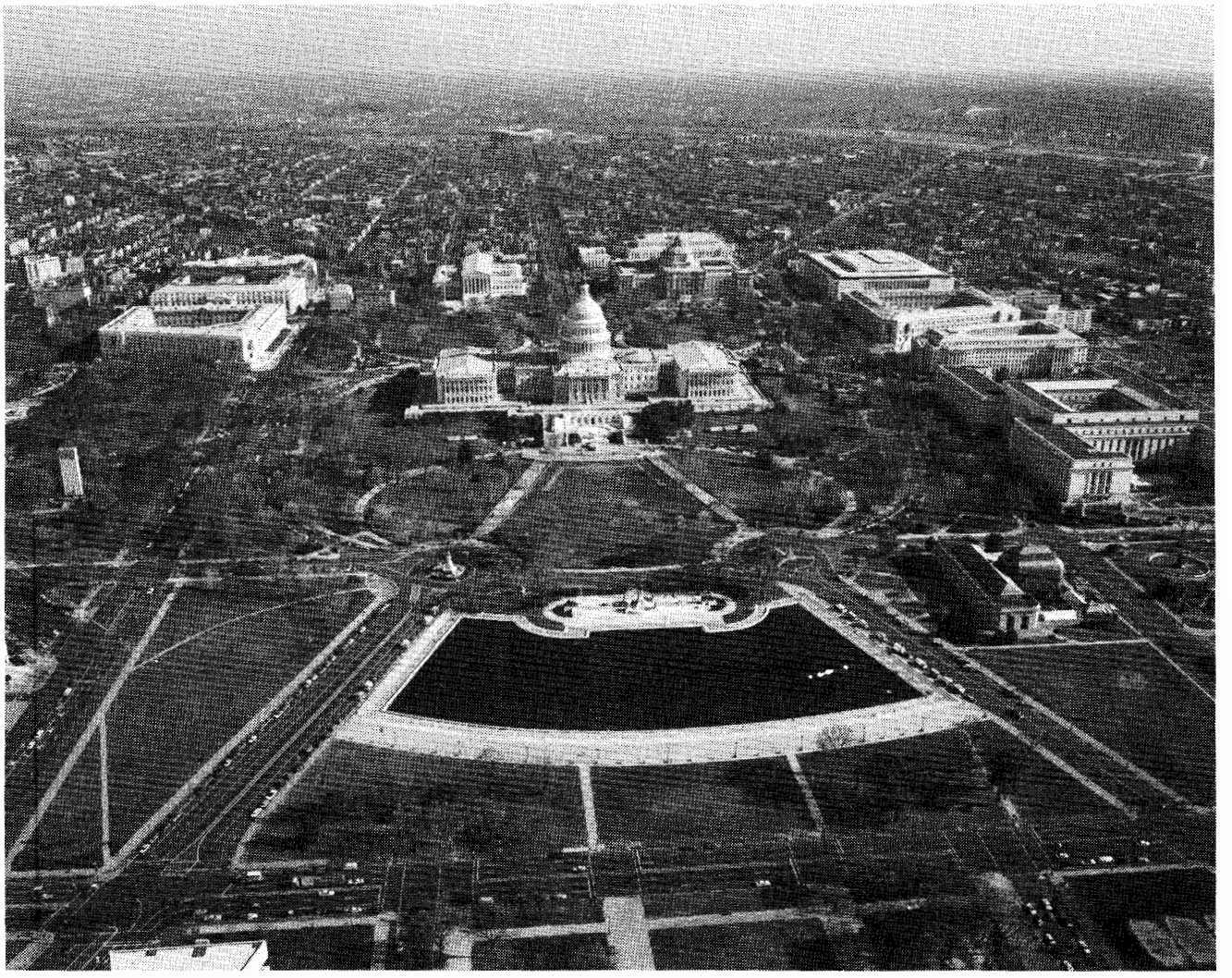

Vue aérienne des édifices sous la responsabilité de l'architecte. (Architecte du Capitole)

Capitole et 25 acres situés à quelques milles de là, où se trouvent la pépinière et les serres d'où proviennent toutes les plantes de la Colline.

Le Bureau aujourd'hui

Au fil de son évolution, le Bureau de l'architecte du Capitole s'est vu confier de nombreuses fonctions par la loi. Le pouvoir permanent relatif à la conservation et à l'entretien du Capitole lui a été conféré par le Congrès en août 1876. Ce pouvoir a été élargi périodiquement, de manière à inclure les nouveaux bâtiments et terrains.

En qualité d'agent du Congrès, l'architecte est chargé de veiller au bon état de la structure et de l'appareillage mécanique du Capitole. De plus, il doit prendre les dispositions nécessaires avec les autorités compétentes pour toutes les cérémonies qui ont lieu sur la Colline du Capitole et dans les environs. Il est également chargé de s'occuper de toutes les oeuvres d'art du Capitole, de l'entretien et de l'amélioration de ses terrains, qui comprennent plus de 200 acres de parcs aménagés, de rues et de stationnements. L'architecte doit aussi veiller au bon état de la structure et de l'appareillage mécanique de la Bibliothèque du Congrès et de la Cour suprême.

Sous la direction du Comité sénatorial du Règlement et de l'administration, l'architecte est également chargé d'assurer le bon état de la structure et de l'appareillage mécanique, ainsi que l'entretien intérieur et extérieur des édifices à bureaux du Sénat, y compris le couloir souterrain du Sénat. Il est aussi le grand responsable de l'exploitation des restaurants du Sénat. Sous la direction de la Commission des édifices à bureau de la Chambre, l'architecte veille au bon état de la structure et de l'appareillage mécanique ainsi qu'à l'entretien intérieur et extérieur des édifices à bureau de la Chambre. Il voit aussi à l'entretien de la Centrale électrique du Capitole qui, comme nous l'avons indiqué, approvisionne en vapeur pour le chauffage et en eau froide pour la climatisation, le Capitole, les six principaux édifices à Bureaux, la Bibliothèque du Congrès et plusieurs autres bâtiments.

Sous la direction du Comité mixte de la Bibliothèque, l'architecte est directeur adjoint du Jardin botanique des États-Unis, et est d'office membre de la Commission de police du Capitole, du Bureau des guides du Capitole, de l'Office des pages de la Chambre, de la Commission de zonage du District de Columbia, du Conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Avenue de Pennsylvanie et du Conseil consultatif de protection du patrimoine. En outre, l'architecte est membre du Comité consultatif sur les arts qui relève de la Direction du transport public de Washington, du Comité consultatif des monuments commémoratifs de la Capitale nationale qui relève du secrétaire de l'Intérieur, de l'Institut national de la conservation et il est coordonnateur de la Défense civile pour le groupe de bâtiments du Capitole.

Les programmes actuels de protection du patrimoine comprennent le ravalement de la pierre de la façade ouest du Capitole et la restauration des édifices Thomas Jefferson et John Adams de la Bibliothèque du Congrès. Dans le parc du Jardin botanique, la fontaine en fer forgé qui est l'oeuvre d'Auguste Bartholdi, créateur également de la Statue de la Liberté, a été restaurée cette année. Par ailleurs, un programme de conservation des oeuvres d'art veille au bon état des quelque 800 oeuvres d'art de la collection du Capitole. Depuis quelque temps, ce sont les fresques et les peintures murales de Constantino Brumidi qui ont la priorité. La frise de la Rotonde, due également à Brumidi, vient d'être nettoyée et les travaux sur le baldaquin sous le dôme commenceront cette année.

L'architecte a présentement un grand défi à relever, celui de procurer des services modernes de télécommunications et de télévision au Congrès. En 1986, le Bureau de l'architecte a assuré la télédiffusion en direct des débats du Sénat américain, comme cela avait déjà été fait à la Chambre des représentants en 1979. Enfin, le Bureau de l'architecte doit également assurer la sécurité du Congrès, de ses édifices et de ses terrains, sans compromettre toutefois la libre circulation qu'exigent la participation et l'accès du public. Son objectif en ce domaine est de protéger le Congrès en utilisant un système de sécurité de pointe qui préserve le patrimoine architectural du Capitole et de ses environs. Le Projet d'amélioration de la sécurité, actuellement à l'étude, doit prochainement être mis en oeuvre.

L'architecte a également reçu ces derniers temps l'instruction de procéder à une étude de faisabilité sur la construction, dans le cadre d'une coentreprise publique/privée, d'un nouveau bâtiment sur les terrains du Capitole pour loger les bureaux des tribunaux américains. Si après avoir étudié les résultats de cette étude, le Congrès donne le feu vert à ce projet, ce sera la première fois que des espaces à bureaux fédéraux auront été octroyés de cette façon.